

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA12-0018

Valable 5 ans à compter du 01 février 2012

Matériau présenté par : ENITOR BV
Beatrixstraat 7-9
9285 TV BUITENPOST
PAYS-BAS

Marque commerciale : FinProtect 120 md'2010

Description sommaire :
Bandes rigides à base de polychlorure de vinyle non plastifié et de charge minérale reliées entre elles par un profil coextrudé de polychlorure de vinyle.
Epaisseur nominale : 1,0 mm.
Masse surfacique mesurée : environ 1500 g/m².
Coloris : blanc.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA12-0018 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 01 février 2012

**Le Technicien
Responsable de l'essai**



Olivier BRAULT

**Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu**



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.